PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE NASSOGNE

ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que Monsieur Philippe MARCHAL organise une exposition d'œuvres, installation de Land Art, animations artistiques avec discours du samedi 27 mai au lundi 29 mai 2023 au Château du Bois à Nassogne;

Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité des participants et d'y réglementer notamment la circulation et le stationnement des véhicules;

Vu les décrets des 14.12.1789, 16 et 24.08.1790;

Vu l'A.R. du 16.03.1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires de placement de la signalisation routière ;

Vu l'art 134.1° de la Nouvelle Loi Communale;

ARRETE :

Art 1 : Le samedi 27 mai 2023 à partir de 12h au lundi 29 mai 2023 jusque 24h la circulation dans la rue du Château du Bois sera à sens unique depuis l'entrée de N889 vers le bois, avec sortie obligatoire par le haut de la rue du Château du Bois en direction de Champlon, avec autorisation de stationnement sur les accotements.

Art 2 : La signalisation, conforme au code de la route, sera mise en place et enlevée par les ouvriers communaux.

Art 3 : La signalisation actuellement en place et contraire à celle prévue à l'article 2 sera masquée de manière efficace.

Art 4 : Les infractions à la présente ordonnance seront punies des peines prévues par les lois et règlements.

Art 5 : Copies de la présente ordonnance seront transmises à Monsieur le Procureur du Roi de et à MARCHE-EN-FAMENNE, à la police locale Famenne-Ardenne (Direction Opérationnelle), aux services de secours (SMUR et SRI) ainsi qu'au TEC à LIBRAMONT.

Communication en sera donnée au Collège communal lors de sa prochaine réunion.

Donné à NASSOGNE, le 12 avril 2023.

Par ordonnance,

Le Directeur général f.f., Le Bourgmestre,

Q. PAQUET M. QUIRYNEN

COMMUNE DE NASSOGNE COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
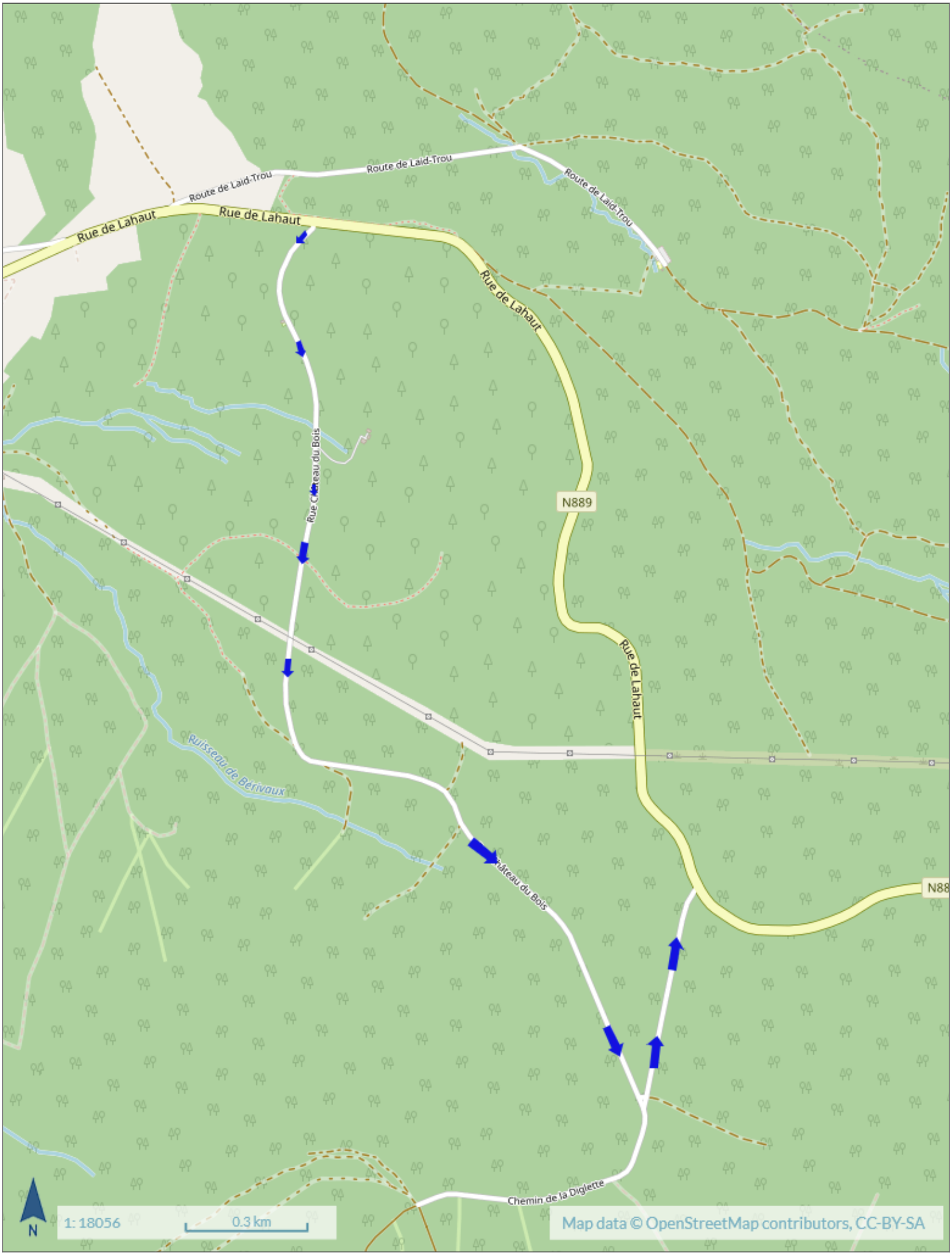
Géoportail de la Wallonie